

Timbre de l'établissement

Le chef d'établissement

A

Mme, M.

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984,

Vu la circulaire 14-083 du 8 juillet 2014 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap,

Je vous informe que je n'ai pas l'intention de prolonger votre contrat en qualité d'AESH

qui se termine le

Fait à, Le

Signature et cachet du Chef d'Etablissement

Courrier remis en main propre à l'intéressé(e) contre signature, le

Signature du salarié(e)

Courrier transmis en RAR n°, **le**